

Les droits humains sur une carte

Où commencent les droits humains ? ... Partout, près chez vous !



Complexité



8-13 ans



60 minutes
several days



4-30



Droits Humains



Citoyenneté
Démocratique



Environnement

Type d'activité

Dessin, analyse, discussion

Aperçu

Les enfants travaillent en équipe pour dessiner une carte de leur localité et identifier les droits des enfants en rapport avec les principales institutions.

Objectifs

- Se familiariser avec les droits de l'enfant
- Permettre aux enfants d'établir un lien entre les droits de l'enfant et les lieux qu'ils fréquentent dans leur vie quotidienne
- Encourager les enfants à évaluer dans leur communauté locale la place des droits de l'enfant, comme les droits à la santé et à l'environnement

Préparation

Pour les plus jeunes : dessinez le plan au préalable

Préparez des copies des cartes de la Convention relative aux droits de l'enfant : une série par petit groupe

Matériels

- Matériel à dessin, feuilles de tableau de papier
- Copies des cartes CDE

Instructions

1. Répartissez les enfants en petits groupes et distribuez-leur les feuilles de tableau de papier et le matériel à dessin. Demandez-leur de dessiner un plan de leur quartier (ou de leur ville, si celle-ci n'est pas trop grande). Le plan devra englober :
 - leur maison ;
 - les principaux lieux publics (bureaux de poste, mairie, écoles, lieux de culte) ;
 - les services publics (casernes de pompiers, commissariat de police) ;
 - des lieux importants pour leur santé, tels que l'hôpital, la pharmacie, le cabinet médical ou la clinique, ou d'autres endroits où ils peuvent se rendre s'ils sont malades ou ont besoin d'aide ;
 - les lieux importants du point de vue de l'environnement, tels que les rivières, les plages, les bois ou les parcs ;
 - les lieux importants pour eux, leurs amis, leur famille et leur communauté (par exemple, les épiceries, le cimetière, les cinémas, etc.).

2. Lorsque le plan est terminé, demandez aux enfants de l'examiner du point de vue des droits de l'enfant. Donnez à chaque groupe une copie des cartes CDE avec les articles, et demandez-leur d'essayer de relier autant d'articles que possible à des lieux sur la carte. Quels droits humains associent-ils aux lieux mentionnés sur leurs cartes ? Par exemple, un lieu de culte sera associé à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; l'école au droit à l'éducation ; le bureau de poste au droit à la vie privée et à la liberté d'expression ; la bibliothèque ou le cybercafé au droit à l'information ; et l'hôpital au droit à la santé. Dites aux enfants de placer la carte CDE à côté du lieu sur le plan auquel elle correspond. Ils peuvent dessiner leurs propres copies s'ils ont besoin de réutiliser certaines cartes.
3. Demandez à chaque groupe de présenter son plan aux autres enfants et de résumer brièvement ce qu'il a appris sur les droits de l'enfant dans sa communauté.

Débriefing et évaluation

1. Faites un débriefing de l'activité en posant les questions suivantes :
 - Avez-vous eu des difficultés à dessiner le plan de votre quartier ?
 - Avez-vous appris quelque chose de nouveau sur votre quartier ?
 - Êtes-vous surpris de découvrir que les droits de l'enfant ont leur place dans votre quartier ?
 - En quoi votre plan est-il différent des autres plans ? Quelles sont les similitudes ?
2. Établissez un rapprochement avec les droits de l'enfant en posant les questions suivantes :
 - Certains secteurs de votre plan regroupent-ils de nombreux droits ? Comment expliquez-vous cela ?
 - Y a-t-il des secteurs ne comportant que quelques droits, voire aucun ? Comment expliquez-vous cela ?
 - Y a-t-il des articles de la CDE qui semblent particulièrement appliqués dans votre communauté ? Comment expliquez-vous ce phénomène ?
 - Y a-t-il des articles de la CDE qu'aucun groupe n'a mentionnés sur son plan ? Comment expliquez-vous ce phénomène ?
 - Y a-t-il des lieux dans la communauté où les droits de l'enfant sont souvent bafoués ?
 - Y a-t-il des enfants en particulier dans cette communauté dont les droits sont fréquemment bafoués ?
 - Avez-vous fait figurer sur votre plan des éléments liés à la diversité de votre communauté, tels que des sites religieux, des associations ou des institutions culturelles de communautés minoritaires ? Si ce n'est pas le cas, pensez-vous qu'il n'y a pas de lieux de ce type ou alors qu'il y en a peut-être mais que vous ne les connaissez pas ?
 - La CDE garantit également le droit à la santé, y compris l'accès à l'eau potable et à l'environnement. Quelles sont les situations dans votre communauté où ce droit est bafoué ? Quels enfants sont les plus touchés ?
 - Que pouvez-vous faire pour améliorer l'accès à un environnement propre dans votre communauté ?

Suggestions de suivi

À l'aide de votre plan, promenez-vous dans le quartier et observez comment sont exercés les droits. L'activité « LE REPORTER DE REPERES JUNIORS » propose elle aussi aux enfants de découvrir leur communauté du point de vue des droits humains.

Idées d'action

Proposez à un(e) assistant(e) social(e), à un résident de longue date ou à un militant du quartier d'intervenir devant le groupe afin de donner son point de vue sur le quartier, d'expliquer les changements qui s'y produisent et ce qui doit être fait pour améliorer les conditions de vie. Aidez les enfants à comprendre comment ils peuvent contribuer à ce changement.

Faites des photos des plans et mettez-les en ligne avec les explications des enfants. Ces plans sont une sorte de « diagnostic » des droits établi par les enfants sur le territoire où ils vivent. Assurez-vous d'avoir obtenu l'autorisation nécessaire avant de mettre en ligne le travail des enfants.

Demandez aux enfants de créer le plan « idéal » de leur ville ou de leur quartier, en conservant les parties qu'ils aiment, en modifiant ou en adaptant celles qu'ils n'aiment pas et en dessinant tout ce qu'ils aimeraient y voir, notamment pour améliorer l'environnement naturel et protéger le droit à la santé.

Discutez avec les enfants de l'indivisibilité des droits afin de vous assurer qu'ils ne proposent pas de supprimer certains éléments simplement parce qu'ils pensent que certains droits sont plus importants que d'autres. Par exemple, les enfants pourraient proposer de retirer une vieille synagogue d'un quartier où vivent très peu de Juifs pour la remplacer par une nouvelle aire de jeux, ou de déplacer des immeubles de logements sociaux du centre-ville vers la périphérie et de les remplacer par une école.

Conseils pour l'animateur

Cette activité suppose que les enfants aient une assez bonne connaissance des droits de l'enfant ; elle leur permet de situer leurs connaissances dans un contexte qui leur est familier. Ils risquent néanmoins d'avoir besoin d'aide pour établir le lien entre les lieux de tous les jours et leurs droits ; par exemple, le magasin d'alimentation sera associé au droit à la santé et à un niveau de vie suffisant.

Rappelez-leur qu'ils cherchent à déterminer comment les lieux figurant sur leurs cartes protègent les droits des enfants. Bien entendu, leurs droits sont également susceptibles d'être affectés par ceux des adultes. Posez-leur des questions s'ils ont des difficultés à faire le lien entre leurs droits et les droits humains.

Cette activité contient un message très optimiste : nous jouissons au quotidien de nos droits, dans notre propre quartier. Vous discuterez de la violation de ces droits un autre jour afin de leur laisser le temps d'assimiler parfaitement ce message positif.

Certains très jeunes enfants n'ont probablement jamais appris à lire une carte et risquent d'avoir besoin de temps pour comprendre la méthode. Vous pourrez commencer par leur faire dessiner un plan de leur chambre, du terrain de jeu ou du bâtiment où vous organisez cette activité.

Variantes

Organisez chaque phase de l'activité sur une journée différente. Cela laissera aux enfants le temps de se familiariser avec leur plan et d'étudier l'organisation du quartier.

Attribuez à chaque groupe une catégorie précise de droits qu'ils devront prendre en compte lors de l'élaboration de leur plan.

Attirez leur attention sur une seule catégorie de droits, telle que la liberté de ne pas subir de violences ou le droit à un niveau de vie suffisant, et voyez comment ces droits sont appliqués dans le quartier.

Lorsqu'ils ont dessiné leur plan, demandez aux enfants d'identifier les « bons endroits pour les enfants » et les « mauvais endroits pour les enfants », ou les endroits qu'ils aiment et ceux qu'ils n'aiment pas, puis d'expliquer leurs choix. Le lien avec les droits humains peut être fait lors du débriefing, en examinant les raisons de leurs choix.

Adaptations

Pour les plus jeunes

Choisissez une zone géographique que les enfants connaissent bien, tels que le quartier attenant à leur domicile ou encore leur école. Plus les enfants sont jeunes, plus la zone sur laquelle ils vont travailler doit être réduite.

Créer un plan en 3D à l'aide de carton, de boîtes et de matériel à dessin.

Afin de gagner du temps et de se concentrer sur l'étude du plan plus que sur sa fabrication, distribuez aux enfants un plan déjà préparé ou une photographie aérienne du quartier qu'ils pourront compléter et annoter. Vous trouverez des plans aériens de nombreuses régions d'Europe sur Google Earth : <http://earth.google.com/download-earth.html>.

Sautez l'étape 2, où les articles de la CDE sont mis en correspondance avec les droits. Posez simplement des questions sur les lieux que les enfants aiment ou n'aiment pas, demandez-leur d'en exposer leurs raisons et discutez de ce qu'ils peuvent faire pour améliorer les choses.

Pour les plus grands

Dessinez des plans à l'échelle.

Répartissez les enfants en petits groupes et donnez à chaque groupe une partie différente d'une même carte à analyser.

Lors du débriefing, posez aux enfants les questions suivantes : les droits que vous avez relevés sont-ils des droits civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels ? Une catégorie de droits prédomine-t-elle sur le plan ? Une catégorie de droits prédomine-t-elle dans certains lieux (par ex. : prédominance des droits civils et politiques dans des lieux tels que le tribunal, la mairie, le bureau de police) ?